Conditions Générales de Vente

Conditions générales de vente

Conditions de vente et de livraison de la société **Frumento Kältetechnische Produkte**

Généralités
Les conditions suivantes s'appliquent exclusivement aux contrats de vente conclus avec la société Frumento. Toute dérogation n'est valable que si elle a été confirmée par écrit par nos soins.
Les produits et prestations présentés sur nos pages Internet ne constituent pas une offre qui nous engage ; ils représentent une invitation pour le client à nous soumettre une offre ferme.

Prix, expédition
Les prix indiqués comprennent la TVA actuellement en vigueur au départ de l'usine ou de l'entrepôt de livraison. Les frais d'expédition sont à la charge de l'acheteur, à moins qu'ils ne dépassent un montant raisonnable par rapport à la valeur de l'objet de la livraison.

Paiement
Pour les premières commandes, le paiement s'effectue contre remboursement ou par paiement anticipé. Par ailleurs, le paiement du prix d'achat est dû dans son intégralité à la livraison. Sans autre explication de la part du vendeur, l'acheteur est en retard de paiement 10 jours après la date d'échéance, dans la mesure où il n'a pas payé. En cas de présence de défauts, l'acheteur ne dispose pas d'un droit de rétention dans la mesure où celui-ci n'est pas proportionnel aux défauts et aux coûts prévisibles de l'exécution ultérieure.

Défauts matériels
L'acheteur est tenu de notifier par écrit au vendeur les vices matériels et juridiques dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle il a constaté un tel vice. Cette disposition ne constitue pas un délai de forclusion pour les droits de l'acheteur en matière de vices.
Le vendeur n'est pas responsable des défauts matériels de la livraison qu'il achète à des tiers et qu'il livre en l'état à l'acheteur ; sa responsabilité en cas de faute intentionnelle ou de négligence n'est pas affectée, conformément au point 5.

Responsabilité du vendeur
La responsabilité du vendeur en cas de manquement à ses obligations par négligence légère est exclue, sauf si des obligations contractuelles essentielles, des dommages portant atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou des garanties sont concernés ou si des droits sont affectés conformément à la loi sur la responsabilité du fait des produits. Il en va de même pour les manquements aux obligations de nos auxiliaires d'exécution.

Réserve de propriété
La marchandise livrée reste la propriété du vendeur jusqu'à l'exécution de tous les droits qu'il détient à l'encontre de l'acheteur dans le cadre de la relation commerciale. En cas de manquement de l'acheteur à ses obligations, en particulier en cas de retard de paiement, le vendeur est en droit - après expiration infructueuse d'un délai raisonnable fixé à l'acheteur pour s'exécuter - de résilier le contrat et d'exiger la restitution de l'objet de la livraison ; les cas légaux de dispense de délai ne sont pas affectés.

Conditions Générales de Vente

Compensation
L'acheteur ne peut compenser qu'avec des créances incontestées ou ayant force de loi.

Juridiction compétente - droit applicable
Le seul tribunal compétent est, si l'acheteur est un commerçant, Ulm, pour tous les litiges découlant de la relation contractuelle. Seul le droit de la République fédérale d'Allemagne est applicable.

Information sur le droit de rétractation

Droit de rétractation
Vous pouvez révoquer votre déclaration de contrat sous forme de texte (par ex. lettre, fax, e-mail) ou en renvoyant la marchandise dans un délai de 2 semaines sans indiquer de motifs. Le délai commence au plus tôt à la réception de la marchandise. Pour respecter le délai de révocation, il suffit d'envoyer la révocation ou la chose dans les délais. La révocation doit être adressée à :

Frumento
Kältetechnische Produkte
Bertholdstr. 5
89079 **Ulm**

Conséquences de la rétractation
En cas de rétractation effective, les prestations reçues par les deux parties doivent être restituées. Si vous ne pouvez pas nous restituer tout ou partie de la prestation reçue, ou si vous ne pouvez la restituer que dans un état dégradé, vous devrez, le cas échéant, nous dédommager de la valeur correspondante.